



# ASPRI



**A**ssociation pour la **S**urvie des étangs et de la mer  
et de la **P**rotection contre les **R**isques d'**I**nondation

31 rue des Lamparos - 34250 - Palavas les Flots

Tel: 04 67 68 94 74

<http://aspri.hautetfort.com/>

Palavas les Flots le 6 octobre 2014

**Objet :** À Monsieur le Commissaire - Enquêteur de l'enquête publique du SAGE-Lez-Mosson-étangs palavasiens du 8 septembre au 7 octobre 2014

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Les orientations mises en avant dans l'enquête publique présentées par la CLE du SAGE correspondent tout à fait avec ce que nous souhaitons voir se réaliser dans notre secteur :

- La gestion des risques d'inondation dans le respect du fonctionnement du milieu.
- La préservation et la restauration du milieu aquatique et des zones humides.
- La préservation des ressources naturelles.
- La restauration et le maintien de la qualité des eaux.

Cependant il est clair pour l'ASPRI que si nous ne partons pas de rien il reste beaucoup à faire dans de nombreux domaines pour les atteindre réellement, ce qui est le plus difficile, particulièrement pour la qualité des eaux et la gestion des risques d'inondation.

## RESTAURATION ET MAINTIEN DE LA QUALITE DES EAUX

Il nous paraît important dans notre secteur, fragile avec son écosystème de rivières et d'étangs, la mer omniprésente et une très forte densité urbaine d'aboutir à un certain nombre de pratiques.

- N'autoriser l'extension de l'urbanisation que si l'assainissement des eaux usées au niveau nécessaire est pleinement intégré aux PLU, SCOT et POS (pour le cas très particulier de Palavas où le maire s'obstine à refuser le PLU intégrant le PPRI). Le décalage constant que nous observons est en effet très dommageable pour les milieux aquatiques qui servent de réceptacle. Et les préconisations devraient devenir des obligations.

- Créer à la sortie de l'émissaire en mer un périmètre conséquent dans la continuité écologique du cours d'eau et des graus. En effet le traitement des rejets en mer est moins performant qu'un traitement en milieu

sensible car la réglementation est différente. Il est vrai que la mer a des capacités de dilution supérieures, mais des conditions météorologiques particulières (vent du sud, mer calme de saison estivale qui coïncide avec une forte fréquentation) peuvent la perturber gravement. L'alevinage naturel des étangs et de la bande côtière (90 % des pontes ont lieu dans la zone des trois milles) et donc la pêche professionnelle et de plaisance en sont les premières victimes. Tout cela est donc lié à la préservation des ressources naturelles sur le long terme. Les enjeux sont écologiques mais aussi économiques. Rien que sur Palavas la navigation de plaisance représente plus de 2000 bateaux. Investir des sommes considérables dans un émissaire pour obtenir un résultat mitigé serait pour le moins paradoxal. Pour cette raison l'ASPRI demande le périmètre cité plus haut et un contrôle en continu à l'aide de bouées "marelles" qui permettrait de connaître en temps réel s'il y a des dépassements et avec quelle fréquence, le tout dans la transparence. Les contrôles mensuels existent ainsi que des carottages annuels. Ils ne permettent pas de connaître la pollution en temps réel.

- L'outil existe : les dispositions du code de l'environnement et la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 permettent d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de l'intégrer dans l'élaboration et l'adoption de plans et programmes en vue de promouvoir un développement durable. Cela ne doit pas rester au niveau des mots.

## LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION

### DANS LE RESPECT DU FONCTIONNEMENT DU MILIEU

#### L'état des lieux :

- Les communes bordant les étangs et la mer sont dans une situation très particulière. Ainsi Palavas-les-Flots reçoit TOUTES les eaux du bassin versant Lez-Mosson (et même un peu du Vidourle par l'étang de l'Or) qui ne se sont pas infiltrées, directement ou indirectement par le canal du Rhône à Sète, les passes et étangs. L'urbanisation galopante dont Palavas n'est pas exempte (l'urbanisation projetée et réalisée Avenus Saint Maurice se fait en zone inondable selon la carte d'aléas), les travaux d'endiguement, la diminution des infiltrations et des champs d'expansion du lit majeur conduisent à cette situation préoccupante puisque la surface du bassin versant est dix fois supérieure à celle des étangs. Déviées par la Lironde ou restant dans le lit les eaux arriveront toujours à Palavas par les étangs qui déborderont. Les quartiers des Quatre Vents et des premières Cabanes, les Quatre Canaux, les cabanes de l'Arnel et de Carnon sont en première ligne mais le reste de la commune sera aussi inondé...Si le niveau de la mer augmente par la tempête, le risque peut être majeur.

- Ce qui vient de se produire le 29 septembre 2014 est significatif. Des précipitations supérieures à la normale et la crue du Lez et de la Mosson ont créés des dégâts importants dans de nombreuses maisons rive droite comme rive gauche. La ville réclame le classement en catastrophe naturelle. Heureusement la mer est restée calme. Une élévation de un mètre de son niveau aurait transformé la crue en drame.

- Les propositions de l'ASPRI :

- Empêcher les étangs de se remplir prématurément par la mer, ce qui leur permettra d'accueillir un maximum des eaux d'amont est notre première proposition. Des portes aux graus et canalettes (le Lez ne peut être fermé) s'imposent pour isoler le chapelet d'étangs. Bien entendu sans tempête elles resteraient ouvertes pour permettre l'évacuation. Un grau supplémentaire avec porte doit être réalisé pour améliorer l'évacuation de l'étang de l'Or au Grand Travers, la porte de Carnon doit être redimensionnée, l'évacuation du Grec et du Prévost doit être également améliorée.

- Le canal du Rhône à Sète doit être utilisé à plein pour évacuer le maximum des excédents vers l'ouest peu urbanisé, en agrandissant les communications stratégiques. C'est ce que prévoient d'ailleurs insuffisamment les travaux de modernisation du canal. Le SYBLE refuse pour le moment, ses études parcellisées ne prennent pas en compte ces propositions dans leur globalité (*des travaux partiels ne serviraient à rien. Par exemple la mer s'engouffrerait par les canalettes si on construisait seulement la porte du Prévost*). À l'amont tout ce qui peut limiter ou freiner la crue doit être envisagé (champs d'expansion, écréteurs de crues etc.)

- Le réel finira par s'imposer, le plus tôt sera le mieux. L'ASPRI ne cessera de demander un SCHEMA GENERAL de la source à l'embouchure.

- Concernant l'urbanisation, l'ASPRI demande que les préconisations du SAGE sur le lit majeur des rivières s'imposent dans l'élaboration des PLU et SCOT (et à plus forte raison lorsqu'il n'y a qu'un POS). À l'état de recommandations, de l'aveu même du SYBLE, elles ont peu d'effets réels sur le terrain.

Les résolutions officielles :

- La CLE (Commission Locale de L'eau) du SAGE-Lez-Mosson-Étangs palavasiens dans un document de 1995 écrivait *"Ces deux types de risques, crues torrentielles et inondations péri-urbaines doivent être pris en compte dans une réflexion globale à l'échelle du bassin d'autant que les enjeux en termes de personnes comme de biens ne cessent de s'accroître... Les règles doivent être harmonisées dans les différents documents d'urbanisme pour que l'extension des zones urbaines ne se fasse pas dans les champs d'inondation et qu'elles s'accompagnent systématiquement d'ouvrages compensatoires visant à ne pas aggraver la situation au regard du ruissellement pluvial"*.

- LE SCOT des pays de l'OR qui à partir de 2017 au plus tard se substituera au POS de Palavas-les-Flots indique page 205 : *"Le risque d'inondation du Lez-Mosson concerne l'ensemble du territoire de la commune de Palavas-les-Flots. Les crues torrentielles du Lez peuvent devenir dévastatrices, surtout lorsqu'elles sont couplées avec une remontée du niveau de la mer."*

- Dans l'enquête publique du PPRI de Palavas de juillet 2004 le commissaire enquêteur suggérait que *"les conclusions des études débouchent sur un plan de gestion intégré des crues sur l'ensemble du bassin versant et des étangs."*

- Le 17 juin 2014 un point final a été mis au programme de travaux dits de sécurisation de la basse vallée du Lez. Ces travaux sont pertinents. Mais l'ASPRI s'étonne que Palavas, point le plus bas, ne fasse pas partie de la basse vallée du Lez.

## CONCLUSION

- Dix ans après, ce plan de gestion n'existe toujours pas et les bonnes intentions sont suivies de peu d'effets.

- Nous nous permettons de rappeler les propos du Préfet du Var rapportés par la presse en liaison avec les pertes humaines et les deux milliards de dégâts dans son département : *"Si chacun voit midi à sa porte, on n'avancera pas... Un ouvrage dans un lieu peut amplifier les désordres ailleurs... c'est pour cela qu'il faut réaliser des études hydrauliques poussées de l'amont vers l'aval"*. L'ASPRI ne peut qu'abonder dans son sens. Certes les travaux coûteront cher, mais ils économiseraient des vies humaines et beaucoup d'argent.

- C'est pourquoi, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nous espérons que vous retiendrez dans vos conclusions les propositions qui sont faites au nom de l'ASPRI.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour l'ASPRI

le Président, Jean-Pierre Molle